

Saguenay, le 11 février 2016

**Objet : Demande d'accès n° 200447296 – Lettre réponse**

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès du 14 janvier dernier concernant le terrain situé au 104, 1<sup>e</sup> rue Est, St-Nazaire.

Le document suivant est accessible et joint à la présente :

1. Certificat d'autorisation, 26 novembre 2000, 2 pages.

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués, et ce, en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1).

Vous avez droit de recours de cette décision devant la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles de loi précités.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 418 695-7883, poste 347.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*Original signé par*

SG/ns

Sophie Gauthier  
Répondante régionale  
de l'accès aux documents

p. j.



Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Environnement

Direction régionale du Saguenay –  
Lac-Saint-Jean

Jonquière, le 26 novembre 2000

### CERTIFICAT D'AUTORISATION

Bergerie Fortin & Fils S.E.N.C.  
104, 1<sup>re</sup> Rue Est  
Saint-Nazaire (Québec) G0W 2V0

N/Réf. : 7710-02-01-0180100  
020006379

Objet : Agrandissement d'une installation d'élevage d'ovins.  
Entreprandre l'exploitation d'une installation d'élevage  
existante *art 23-24*

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 6 novembre 2000, reçue le 6 novembre 2000 dûment complétée, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

- Exploitation d'une installation d'élevage d'ovins. Le nombre d'unités animales est *art 23-24* La régie du fumier est sous forme solide;
- Agrandissement d'une installation d'élevage. Les bâtiments qui logeront le troupeau ovin seront composés d'une bergerie chaude de 311,2 m<sup>2</sup>, d'une bergerie froide de 446,0 m<sup>2</sup> et d'une bergerie pour les béliers de 33,5 m<sup>2</sup>. La superficie totale des bâtiments sera de 791 mètres carrés;
- Stockage dan un champ cultivé du fumier provenant de l'élevage sur litière en conformité avec l'article 45 du Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole;

- L'installation d'élevage est située sur le lot 28, rang VI, cadastre du canton Taché, municipalité de Saint-Nazaire, MRC Lac-Saint-Jean Est.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire «*Demande de certificat d'autorisation – Production animale – Hélène Guay – Rémi Fortin*» signé par les requérants le 6 novembre 2000;
- Plan. – «*Superficie totale d'élevage*» préparé par *art. 53-54* *art. 53-54* le 26 octobre 2000.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à cette demande de certificat d'autorisation et à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

*art. 53-54.*

HT/YG/sg

Hélène Tremblay  
Directrice régionale  
du Saguenay - Lac-Saint-Jean

c.c. MAPAQ  
Municipalité de Saint-Nazaire